

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Hydrogène de France, pionnier mondial de l'hydrogène-électricité, lance son introduction en Bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

- Augmentation de capital d'un montant d'environ 100,0 M€¹;
- Cession d'Actions Existantes pour un maximum de 32,2 M€¹ environ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, pouvant porter le montant de l'Offre à 132,2 M€¹;
- 79,9 M€¹ déjà sécurisés sous la forme d'engagements de souscription, dont 50,0 M€ auprès de RUBIS et 10,0 M€ auprès de TERÉGA SOLUTIONS dans le cadre de partenariats stratégiques ;
- Fourchette indicative de prix : entre 22,95 € et 31,05 € par action ;
- Période de souscription : du **10 juin au 22 juin 2021** inclus pour l'Offre à Prix Ouvert et jusqu'au 23 juin 2021 (12h00) pour le Placement Global ;
- Éligibilité aux PEA et PEA PME-ETI.

Bordeaux, le 10 juin 2021 – Hydrogène de France (« HDF Energy » ou la « Société »), pionnier dans le développement d'infrastructures permettant la production d'électricité continue ou à la demande à partir d'hydrogène issu d'énergies renouvelables (éolien ou solaire), annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (code ISIN : FR0014003VY4 – mnémonique : HDF).

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé, le 9 juin 2021, le Prospectus sous le numéro 21-215, composé du Document d'enregistrement, approuvé le 21 mai 2021 sous le numéro I.21-023, d'un Supplément au Document d'enregistrement, approuvé le 9 juin 2021 sous le numéro I.21-029, d'une Note d'opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'opération).

Damien HAVARD, Président-Directeur général de Hydrogène de France, déclare : « C'est avec enthousiasme et ambition que nous lançons aujourd'hui notre introduction en Bourse, une étape clé dans le développement de Hydrogène de France.

Le marché de l'hydrogène-électricité est en plein développement dans toutes les régions du globe et nous permet d'entrer dans une nouvelle ère des énergies renouvelables. Pionnier mondial du secteur, Hydrogène de France a pour ambition de devenir un leader dans le développement de projets de centrales de production d'électricité continue ou à la demande à partir d'hydrogène et d'énergies renouvelables (éolien ou solaire).

¹ Sur la base du prix médian de la fourchette indicative de prix, soit 27,00 € par action





Au-delà des fonds levés dans le cadre de notre introduction en Bourse, cette opération est l'occasion d'accueillir RUBIS, acteur international de la distribution d'énergie, et TERÉGA SOLUTIONS, expert du transport et stockage de gaz, au capital et au conseil d'administration de notre entreprise. Dans le cadre du partenariat stratégique noué, RUBIS pourra investir à nos côtés dans les projets et nous apportera son soutien pour accélérer notre développement. La conclusion de ces accords est une magnifique reconnaissance de la qualité du travail de toutes nos équipes et de notre potentiel de développement. »

Hydrogène de France, pionnier mondial dans l'hydrogène-électricité, permettra la production d'électricité renouvelable non-intermittente

Créé en 2012, Hydrogène de France est un développeur de projets de centrales de production d'électricité. La Société conçoit, mène les études nécessaires, anime auprès des acteurs concernés, organise et sécurise le financement du projet à travers des sociétés dédiées, ou « SPV » (Special Purpose Vehicle). Hydrogène de France développe, aux côtés de partenaires industriels et financiers, des projets de construction de centrales de forte capacité (multi-mégawatt) produisant de l'électricité à partir d'hydrogène vert ou décarboné, ce qui constitue une première mondiale, permettant à la Société de revendiquer le statut de pionnier dans le domaine de l'hydrogène-électricité. Ces centrales sont destinées à satisfaire aux besoins des gestionnaires de réseaux en fournissant une électricité renouvelable non-intermittente et compétitive, en continue ou à la demande.

La Société développe, via les SPV, deux modèles de centrales :

- Les centrales Renewstable® (solutions Power-to-Power) combinant production d'énergie renouvelable, production d'hydrogène via des électrolyseurs, stockage massif de cet hydrogène, associé à un stockage de court terme sur batteries, puis génération d'électricité non-intermittente 24h/24 grâce à des piles à combustible multi-mégawatts de forte puissance;
- Les centrales HyPower® (solutions Hydrogen-to-Power), composées de piles à combustible multi-mégawatts de forte puissance, produisant une électricité à la demande à partir d'un gazoduc d'hydrogène ou d'un site de production d'hydrogène.

Ces unités de production, une fois construites, utiliseront notamment des piles à combustible (PaC) de forte puissance fonctionnant à l'hydrogène, fournies par Hydrogène de France, et développées dans le cadre d'un accord exclusif de développement avec Ballard Power System, un des leaders mondiaux des piles à combustible pour la mobilité, afin de répondre au marché des applications stationnaires de forte puissance. La Société bénéficie d'une licence d'utilisation de cette technologie assortie d'une période d'exclusivité mondiale jusqu'en 2026. Dans ce cadre, Hydrogène de France a annoncé la construction d'une usine de fabrication de piles à combustible de forte puissance en Nouvelle-Aquitaine, sur la métropole de Bordeaux. L'usine, dont la livraison est prévue en 2023, atteindra une capacité de production annuelle de plus de 100 MW, moyennant un investissement total de 20 M€.

Les projets, dont le développement et la construction s'effectuent en plusieurs phases sur une durée comprise entre 3 et 5 ans, sont portés par des SPV qui se financent essentiellement et principalement par emprunts, et pour le solde en fonds propres, avec des apports minoritaires de Hydrogène de France au capital de la SPV. La Société facture des frais de développement et des piles à combustible à la SPV, dans laquelle la Société sera devenue actionnaire minoritaire. Hydrogène de France considère avoir validé la technologie de la pile à combustible de forte puissance, élément clé de la stratégie et des projets, dans le cadre des projets Cleargen (terminé) et CEOG (en cours), et l'intégrera aux autres projets en développement qui devront être construits au cours des prochaines années. Outre le projet CEOG, qui est à un stade plus avancé, la Société est engagée dans 11 projets, en phase 1 de





développement (voir ci-dessous), étant précisé que les projets de conception et de construction de centrales comportent quatre phases et ont une durée moyenne comprise entre 3 et 5 ans.

Ainsi, le modèle économique de Hydrogène de France consiste à participer à la constitution des SPV, développer les projets, vendre des piles à combustible auxdites SPV et financer ces SPV aux côtés d'investisseurs tiers.

Une ambition d'atteindre 100 M€ de chiffre d'affaires pour une marge d'EBITDA d'environ 35% à horizon 2025

Hydrogène de France a, depuis plusieurs années, pris une avance considérable dans le développement de projets d'hydrogène-électricité et entend capitaliser sur son positionnement pionnier pour devenir un acteur de référence mondial dans le développement des centrales de production d'électricité continue ou à la demande à partir d'hydrogène et d'énergies renouvelables (éolien ou solaire).

En s'appuyant sur ces objectifs stratégiques, la Société se fixe pour ambition d'atteindre 100 M€ de chiffre d'affaires pour une marge d'EBITDA d'environ 35% à horizon 2025.

L'atteinte de cet objectif de 100 M€, à horizon 2025, se fera essentiellement par les revenus dégagés par les projets Renewstable® au travers de prestations de développement et de fourniture de piles à combustible, facturées aux SPV et représentant entre 12% et 17% des investissements totaux engagés sur les différents projets.

La Bourse pour accompagner la croissance

Le produit net de l'Offre dans le cadre de cette opération (90,0 M€²) permettra à Hydrogène de France de se doter des moyens financiers nécessaires pour déployer sa stratégie ambitieuse de développement avec les axes suivants :

- Une accélération des capacités de développement des projets d'hydrogèneélectricité (30% des fonds levés) avec le recrutement de profils hautement qualifiés pour poursuivre son expansion à l'international;
- Des investissements croissants en fonds propres dans les sociétés qui portent ses projets (50% des fonds levés) visant à accroître la participation de Hydrogène de France dans des projets générateurs de valeur et à maximiser, de ce fait, la création de valeur pour ses actionnaires ; et
- Un développement des capacités de fabrication et le renforcement de l'avantage technologique dans le domaine des piles à combustible de forte puissance (20% des fonds levés), avec la construction d'une usine à Blanquefort, en Métropole de Bordeaux et des investissements en R&D visant à améliorer la durée de vie et la qualité de ses piles à combustible.

² Sur la base du prix médian de la fourchette de prix indicative et en cas de réalisation de l'Offre à 100% hors exercice de la Clause d'Extension et hors exercice de l'Option de Surallocation



Engagements de souscription de 79,9 M€, dont 50 M€ auprès de RUBIS et 10 M€ auprès de TERÉGA SOLUTIONS dans le cadre de partenariats stratégiques

Hydrogène de France a reçu des engagements de souscription de la part de nouveaux investisseurs pour un montant total de 79,9 M€ (soit 79,9 % du montant de l'Offre¹), dont 50 M€ de RUBIS.

L'investissement de RUBIS, qui s'est engagé à conserver les actions souscrites dans le cadre de l'Offre pendant une période de 360 jours calendaires, s'inscrit dans le contexte d'un partenariat stratégique conclu pour une période de sept ans, qui prévoit notamment les éléments ci-après :

- Priorité accordée à RUBIS pour investir jusqu'à une majorité du capital des sociétés projets que la Société envisage de développer en Europe, dans les Caraïbes et en Afrique/Océan indien étant précisé qu'à l'issue de la 5ème année du protocole d'accord, la Société pourra faire le choix d'investir majoritairement dans les projets, RUBIS conservant la possibilité d'y investir minoritairement pour le solde :
- Mise à disposition par RUBIS de toute connaissance du contexte local et soutien technique, logistique, administratif et juridique pour les projets de la Société développés en Europe, dans les Caraïbes et en Afrique/Océan indien et dans lesquels RUBIS a investi ; et
- Priorité accordée à RUBIS pour l'investissement dans les projets que la Société envisage de développer hors des zones susvisées sans que RUBIS ne puisse exiger d'être majoritaire dans la société de projet.

Il est précisé que, conformément aux termes de cet engagement de souscription, l'Assemblée Générale de la Société en date du 8 juin 2021 a nommé, sous condition suspensive et à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris et du respect, dans ce cadre, par RUBIS de son engagement de souscription et de la libération des fonds correspondants, la société RUBIS SCA en tant qu'administrateur et la société RUBIS ÉNERGIE en tant que censeur.

Par ailleurs, TERÉGA SOLUTIONS s'est engagée à souscrire à hauteur de 10 M€ et à conserver les actions souscrites dans le cadre de l'Offre pendant une période de 360 jours calendaires. L'investissement de TERÉGA SOLUTIONS s'inscrit dans le contexte d'un partenariat stratégique décrit aux termes d'un protocole d'accord conclu pour une période de cinq ans, qui a pour objectif de promouvoir et favoriser le déploiement de la chaîne de valeur hydrogène par la mise en œuvre d'une stratégie conduisant à :

- ldentifier et développer des projets hydrogène nationaux et territoriaux pour lesquels Hydrogène de France développe ses solutions Renewstable® et HyPower® et TERÉGA SOLUTIONS propose ses solutions de transport, stockage et livraison de l'hydrogène pour des applications industrielles ou de mobilité. Ces projets permettront en outre de construire des références communes dans un premier temps en France pouvant être proposées à l'export; et
- Permettre le développement par TERÉGA SOLUTIONS de grandes infrastructures de transport et de stockage d'hydrogène, à partir desquelles Hydrogène de France pourrait déployer à grande échelle son offre décarbonée Hypower®.

Il est précisé que, conformément aux termes de l'engagement de souscription de TERÉGA SOLUTIONS, l'Assemblée Générale de la Société en date du 8 juin 2021 a nommé, sous condition suspensive et à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris et du respect, dans ce cadre, par TERÉGA SOLUTIONS de son engagement de souscription et de la libération des fonds correspondants, la société TERÉGA SOLUTIONS en tant que censeur.





La Société a en outre reçu des engagements de souscription à hauteur de 16,5 M€ (soit 16,5 % du montant de l'Offre sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) de la part de CDC Croissance à hauteur de 10 M€ (dont 5 M€ via le fonds CDC Tech Croissance et 5 M€ via CDC PME Croissance), de Heights Capital Management à hauteur de 5 M€ et d'investisseurs particuliers pour un montant de 1,5 M€.

Enfin, la Société a reçu des engagements de souscription par compensation de créances de la part des porteurs d'obligations convertibles émises le 12 mars 2021 (les « OC 2021 ») pour un montant total de 3,4 M€ (soit 3,4% du montant de l'Offre sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre).

Éligibilité aux PEA & PEA PME-ETI

Hydrogène de France annonce enfin respecter les critères d'éligibilité au PEA PME-ETI précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions Hydrogène de France peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA PME-ETI, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 20 rue Jean Jaurès – 33310 Lormont, ainsi que sur les sites Internet www.hdf-bourse.com et www.amf-france.org. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement, notamment aux risques liés à l'activité et aux risques liés à l'environnement concurrentiel, ainsi qu'au chapitre 2 « Facteurs de risques de marché pouvant influer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'Opération.

Intermédiaires et conseils financiers







Shamrock Capital Partners

Conseil Financier Stratégique, Coordinateur Global, Chef de File, Teneur de Livre Associé Chefs de File et Teneurs de Livre Associés

Conseil de l'émetteur









Conseil juridique

Commissaires aux comptes

Communication financière





Retrouvez toute l'information sur le projet d'introduction en Bourse de **Hydrogène de France** sur **www.hdf-bourse.com**

À PROPOS DE HYDROGÈNE DE FRANCE (HDF ENERGY)

Hydrogène de France, pionnier mondial de l'hydrogène-électricité, développe des centrales *Hydrogen-Power* de grande capacité et participe, au travers de sociétés projets dédiées, à leur exploitation. Ces centrales fourniront une électricité continue ou à la demande à partir d'énergies renouvelables (éolien ou solaire), associées à des piles à combustible de forte puissance fournies par Hydrogène de France.

Hydrogène de France développe deux modèles de centrales Hydrogen-Power :

- Renewstable® (POWER-TO-POWER) : Centrales électriques multi-mégawatts, produisant de l'électricité stable, constituées d'une source renouvelable intermittente et d'une chaîne hydrogène incluant le stockage d'énergie sur place.
- **HyPower®** (*GAS-TO-POWER*) : Centrales électrique « *Gas-to-Power* » produisant une électricité à la demande à partir d'hydrogène décarboné provenant des réseaux de transport.

Hydrogène de France intègre le savoir-faire clé de la pile à combustible, dans le cadre d'un protocole d'accord avec Ballard (accord de licence exclusive de 7 ans), et développe en France (Métropole de Bordeaux) la première usine au monde de fabrication en série de piles à combustible de forte puissance pour l'énergie qui sera mise en service en 2023. Au travers de cette activité, Hydrogène de France adressera également les marchés du maritime et des data centers.

Hydrogène de France se positionne ainsi comme un puissant accélérateur de la transition énergétique en fournissant une électricité renouvelable non-intermittente et compétitive, parfaitement adaptée aux réseaux et à la demande.

Contacts

Relations Investisseurs
Olivier LAMBERT
+ 33 (0)1 53 67 36 33
hdf-energy@actus.fr

Relations Presse Serena BONI +33 (0)4 72 18 04 92 sboni@actus.fr





Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société HYDROGÈNE DE FRANCE dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société HYDROGÈNE DE FRANCE ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société HYDROGÈNE DE FRANCE seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. HYDROGÈNE DE FRANCE n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières, peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de HYDROGÈNE DE FRANCE ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par HYDROGÈNE DE FRANCE. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. HYDROGÈNE DE FRANCE attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel HYDROGÈNE DE FRANCE opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de HYDROGÈNE DE FRANCE, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel HYDROGÈNE DE FRANCE opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de HYDROGÈNE DE FRANCE. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. HYDROGÈNE DE FRANCE ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur





lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.